

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219104320-20230609-042-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2023 Affichage : 13/06/2023

Délibération n°042/2023

OBJET : Désignation des membres des commissions municipales

Le Conseil municipal a été convoqué le 02/06/2023 (article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le 9 juin 2023, à 20h00, le Conseil municipal de la ville de Morangis s'est réuni à l'espace Saint-Michel, sous la présidence de Mme Brigitte VERMILLET, Maire.

Étaient présents: Mme Brigitte VERMILLET, Maire, Mme Marie HAMIDOU, M. Robert ALLY, Mmes Quynh NGO, Jeannette BRAZDA, M. Jean-Jacques LEGRAND, M. Pascal LEROY, Mme Martine MUSA, Adjoints au Maire; Mme Fabienne RIQUART, MM. Paulo RAMOS, Claude DELOBEL, M. Thierry HORDESSEAUX, Mme Josiane GONZALEZ LAMOUREUX, M. Yvon COADOU, Mme Caroline DELAIRE, MM. Albert BIOSSI, Serge HOUZIEL, Daniel GIZZI, Mme Laureen OLIVERES, M. Dany CAMACHO, Mme Valérie COUREAU, Mme Annette VIRLY RICHARD, M. Martial GAUTHIER, Mme Jacqueline BENJADDI, M. Anthony BUNELLE, M. Gilles PRENELLE, Mme Carole PERSONNIER, M. Xavier DUGOIN, Conseillers municipaux.

Étaient absents et représentés: Mme Philomène PINTO donne pouvoir à Mme Quynh NGO, M. Michel RIEGERT donne pouvoir à M. Robert ALLY, Mme Emmanuelle DI MAMBRO donne pouvoir à Mme Marie HAMIDOU, Mme Samira EL HADDAD donne pouvoir à Madame Josiane GONZALEZ LAMOUREUX, M. Corentin LÉVY donne pouvoir à Mme le Maire.

Madame Quynh NGO, Adjointe au Maire, a été désignée dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : B. VERMILLET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2143-2,

Vu délibération n°050/2020 du Conseil municipal du 20 juillet 2020, portant sur la création des commissions municipales,

Considérant la démission de tous les conseillers municipaux de la liste Morangis Pour Tous en date du 24 et 25 avril 2023.

Considérant qu'il convient de désigner des nouveaux membres de la liste Morangis Pour Tous au sein des commissions municipales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, après un vote à main levée,

DÉSIGNE les membres du groupe Morangis Pour Tous aux commissions listées ci-dessus :

- Mme Annette VIRLY RICHARD et M. Martial GAUTHIER membres de la commission Services à la population.
- M. Anthony BUNELLE et M. Gilles PRUNELLE membres de la commission Cadre de vie, Patrimoine, Sécurité.

• Mme Jacqueline BENJADDI et M. Martial GAUTHIER membres de la commission Éducation, Citoyenneté.

Pour extrait conforme, Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

> Madame le Maire Brigitte VERMILLET

Délibération certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.